



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 septembre 2026, le conseil communal de Berdorf vient d'approuver un règlement de circulation à caractère temporaire pour la période des travaux d'infrastructures dans la rue «An der Ruetsbech» et d'une partie de la rue de Grundhof à Berdorf à partir du 9 novembre 2026.

Ledit règlement a été approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 14 octobre 2026 réf. cce/rc/avis/8881 et le par le ministre des Affaires Intérieures le 19 octobre 2026 réf. 322/26/CR :

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement et sur le site Internet de la commune dans la rubrique «Reiden».

Berdorf, le 26 octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,